



Déclaration liminaire
CTAC du 1^{er} février 2021

Madame la secrétaire générale,

Depuis plus de 10 mois nos vies professionnelles et personnelles sont organisées ou désorganisées en fonction de la circulation du virus du Covid 19. Confinement, couvre-feu, limitation de déplacements et de regroupements, travail à distance... s'enchaînent sans préparation avec des annonces très tardives. Evidemment nous n'avons quasi aucun moyen supplémentaire pour faire face aux aménagements permanents. **Car à la crise sanitaire s'ajoutent les mauvais coups de la politique gouvernementale !**

Ces derniers mois, le pouvoir exécutif a multiplié les louanges – pouvait-il faire autrement ? – en direction des personnels de la Fonction publique. Mais les actes sont bien loin d'être en accord avec les discours. Mais que ce soit le Ségur de la Santé ou le Grenelle de l'Éducation pour ne citer que ces deux exemples, on reste très loin du compte et des besoins. **Pire, des pans entiers de la politique austéritaire continuent de sévir comme si de rien n'était** : poursuite du gel de la valeur du point aggravant la perte de pouvoir d'achat, nouvelles suppressions d'emplois dans de nombreuses administrations dégradant toujours plus les conditions de travail et la santé des personnels, mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction publique aux désastreuses répercussions notamment sur la représentation des personnels et donc sur leurs droits...

L'Education nationale était mobilisée le 26 janvier dernier, **cette fois c'est toute la fonction publique qui sera mobilisée lors de la journée interprofessionnelle du 4 février** à l'appel des organisations CGT, FSU, Solidaires et de la Fédération des Autonomes. A cette occasion, les fédérations CGT de la Fonction publique de l'Etat, de la Fonction publique hospitalière, de la Fonction publique territoriale avec la Confédération ont engagé conjointement **une campagne intitulée « 10% pour la Fonction publique »**. Nous réclamons des mesures d'urgence :

- 10 % de temps de travail en moins
- 10 % d'effectif en plus
- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale

Nos revendications de 10 % d'augmentation de la valeur du point et de 500 000 créations d'emplois occasionnent un coût réel compris entre 21 et 25 milliards d'euros. Conditionnement des aides publiques aux entreprises, lutte contre la fraude fiscale, suppression des niches fiscales, taxation des dividendes... [Les pistes de financement sont nombreuses](#) et particulièrement cruciales en ces temps de crise où pleuvent les aides sans condition pour financer l'activité des entreprises.

A l'administration centrale aussi, ces mesures seraient nécessaires ! Nul besoin de vous rappeler la charge de travail qui pèse sur les collègues, que nous avons déjà rappelée lors du dernier CTAC. Le transfert des personnels Jeunesse et Sports a épuisé les services, tant du côté de notre ministère que de celui de Jeunesse et Sports ou des Affaires sociales. Si l'on peut se féliciter que la paye de janvier ait pu se dérouler convenablement et qu'apparemment l'ensemble des agents aient bien été payés, **c'est uniquement au prix d'une surcharge de travail énorme des services concernés**. Et de nombreux problèmes ne sont pas réglés : nous reparlerons sans doute, à l'occasion du point sur la réorganisation

de la sous-direction SAAM A, des conditions de travail du nouveau bureau SAAM A5 qui assure la paye des agents de l'ensemble des services Jeunesse et Sport nationalement. Ces agents issus des affaires sociales, transférés contre leur gré, se retrouvent isolés encore jusque fin mars rue Duquesne, sans adresse mail education.gouv.fr, viennent seulement la semaine dernière d'être rattachés à Pléiade et endurent cette bascule à l'Education nationale avec sa lourdeur de nouvelles procédures sans toutes les informations qu'ils demandent sur leur nouvel environnement et leurs correspondants académiques !

Mais les problèmes d'effectifs vont bien au-delà de Jeunesse et Sports, du SAAM ou de la DGRH...

Nous avons eu l'occasion en audience intersyndicale d'interpeler le directeur du numérique éducatif sur les tensions occasionnées par la surcharge de projets, notamment à l'occasion des Etats généraux du numérique. DAF, DGESIP, DGRI, DAJ, DEPP, DGESCO, DELCOM, DREIC, BDC : nous pourrions multiplier les exemples. **Mais une chose est claire : des effectifs supplémentaires seraient nécessaires pour faire face !** Or le schéma d'emplois de notre administration centrale pour 2021 n'en acte aucune – nous en serions réduits à nous féliciter de ne pas devoir enregistrer de suppressions d'emplois, ce n'est pas acceptable ! **Oui il faut redonner de la marge aux services publics en créant des emplois et il faut le faire aussi dans notre administration centrale...**

Au lieu de créer des effectifs, il semblerait que l'Education nationale soit prompte à toujours dépenser plus d'argent auprès de prestataires privés. Acteurs publics vient de mettre en lumière un appel d'offre du 27 janvier visant à « *fournir une solution informatique unifiée de gestion des ressources humaines* ». On lit « *la future plate-forme doit permettre au ministère de disposer d'une solution de gestion RH unifiée pour l'ensemble de ses personnels, en administration centrale comme en académies, qu'ils soient enseignants, agents administratifs et techniques, ou personnels de direction* ». Certes il ne s'agirait que de l'hébergement locatif et non de la paye. Mais après l'échec de SIRHEN et son coût pharaonique, un tel appel d'offres nous laisse plus que dubitatif ! Pire ce projet n'aurait pas reçu le feu vert de la direction interministérielle du numérique qui vient tardivement de lever ses réserves. Pouvez-vous nous en dire plus ? Comment s'articule-t-il avec le fameux système interministériel RenoiRH dont vous nous avez vanté les mérites au sein même de cette instance ?

Pendant ce temps-là, les coups bas pleuvent. Ainsi les enseignants d'administration centrale ont découvert en annexe de la note de gestion du 3 décembre dernier qu'à la faveur justement du déploiement à RenoiRh, ils n'auraient plus vocation à exercer en administration centrale s'ils souhaitent conserver leur statut. **Comment notre administration centrale pourrait-elle se passer d'enseignants ?** Qu'allez-vous leur proposer au-delà de la précarité aléatoire d'un détachement court comme en appelle la note ? Les enseignants sont extrêmement inquiets et dans le cadre d'une intersyndicale CGT / FO / SNPTES nous vous avons demandé à être reçus en audience sur ce point et nous attendons encore votre réponse.

Enfin, ces derniers mois pleuvent les décrets d'application de la loi dite de modernisation de la fonction publique qui actent notamment le démantèlement des instances de représentation des personnels, telles que nous les avons connues jusque-là. Nous allons d'ailleurs étudier aujourd'hui les lignes directrices de gestion qui sont un maigre lot de consolation fait au contrôle des personnels sur les carrières des agents. Nous ne pouvons que constater parallèlement la part croissante des contractuels dans la fonction publique. Dans ce contexte, nous nous étonnons que **malgré les demandes répétées des élus la CCP, commission consultative des personnels contractuels, n'ait pas été réunie depuis plus de 22 mois** alors qu'elle doit réglementairement se réunir au moins une fois par an. Et voilà que par enchantement, il s'avère nécessaire de la réunir dans sa formation disciplinaire pour tomber sur un collègue. Pour nous, c'est inacceptable et nous vous demandons d'organiser le plus rapidement possible une réunion régulière de cette instance ! Il est inadmissible que les contractuels soient considérés comme des personnels de seconde zone dont il ne serait même pas nécessaire de réunir leurs représentants...